

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion du Jeudi 6 Février 2020
P.V. n° 20**

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : M. Christophe ESCUDERO

Présent : M. Jean Charles PRUVOST

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Traitement des feuilles de match*

- *Information*

CORRESPONDANCE

SC TOULON : demandant le report de la rencontre SC TOULON / JS SEYNOISE du 08.02.2020 au 13.02.2020.

La Commission après avoir eu l'accord du club de la JS SEYNOISE valide le report de cette rencontre.

Toutefois, comme dit dans un PV précédent, les demandes de report doivent être accompagnées d'une raison valable et justifiée, quand bien même le club adverse donne son accord.

La Commission restera vigilante sur ce genre de situation.

INFORMATIONS

- Le Cadrage de la Coupe du Var Futsal U16 se déroulera le Dimanche 23 Février 2020 au gymnase de Ste Musse.

- La Commission demande au club de l'ISSOLE FUTSAL de bien vouloir envoyer au plus tôt la convocation de leur match de Coupe du Var remis pour cause de Coupe Nationale Futsal.

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

2^{ème} Division Futsal :

LA BASE FUTSAL / SIX FOURS LE BRUSC 1 du 01.02.2020 (52283.2)

RAPPEL

Retrouvez le Planning saison 2019/2020 et la feuille de convocation pour les rencontres à domicile sur le site du District du Var, onglet PRATIQUES > FUTSAL > DOCUMENTS UTILES – CHAMPIONNAT FUTSAL

>>> <https://var.fff.fr/documents-utiles/>

Prochaine réunion
Jeudi 13 Février 2020

Le Président : Patrick FAUTRAD
Le Secrétaire : Christophe ESCUDERO